

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008  
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° *2008-9616*  
Séance du vendredi 5 septembre 2008

### CO33 - ACQUISITION DE TERRAINS AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES A ROSENAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-05e/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :  
. Acquisition : 168 007,20 €
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2008.
- ❖ Précise que la dépense sera imputée au Service Environnement et Agriculture, Nature 2118, Fonction 738, Programme CO33, Enveloppe mère 99551 du budget départemental 2008.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER